

ARRÊTÉ N°19/2025

Modifiant l'arrêté n° 13/2025 du 13/01/2025 Désignant les examinateurs complémentaires pour l'épreuve orale du concours d'infirmier territorial en soins généraux Session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu notre arrêté n° 210/2024 du 2 septembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier en soins généraux – session 2024,

Vu l'arrêté 2025-010 du 8/11/2024 désignant son représentant au sein du jury,

Vu le procès-verbal de la réunion du 28/11/2024 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et examens de catégorie A,

Vu l'arrêté n° 12/2025 du 13/01/2025 fixant la composition du jury au concours d'infirmier territorial en soins généraux,

Vu l'arrêté n° 13/2025 du 13/01/2025 désignant les examinateurs complémentaires pour l'épreuve orale du concours d'infirmier en soins généraux,

Considérant la nomination d'un examinateur complémentaire suite à l'absence d'un membre de jury et d'un examinateur complémentaire empêchés,

ARRÊTE

Article 1 : est nommée examinatrice complémentaire du jury du concours d'infirmier en soins généraux pour l'épreuve d'entretien devant le jury dont les oraux auront lieu les 28, 29 et 4 février 2025, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn :
Patricia BONTE, Cadre de santé, directrice EHPAD de Monestiés (81).

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux Collectivités et Centres de Gestion conventionnés et affichés au Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 27/01/2025

Le Président,

Sylvian CALS

Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le



Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51

cdg81@cdg81.fr

www.cdg81.fr